

Objectif N°5

Promouvoir l'économie des ressources :
eau, matériels, déchets, énergie



Action FFESSM Le bilan carbone



Quel contexte ?

Le dérèglement climatique, l'épuisement des ressources naturelles, la croissance démographique et la consommation exponentielle... ces constats nous questionnent tous.

Notre « empreinte » écologique s'amplifie.

Pour lutter contre le changement climatique et les émissions de gaz à effet de serre, il est urgent de changer nos comportements dans notre vie et donc aussi dans nos loisirs, dont le sport. Cette dynamique de limitation des impacts doit s'appuyer sur une nécessaire prise de conscience, à partir d'un état des lieux, notamment sur les volets énergétique et climatique.

C'est ce que permet de réaliser le bilan carbone.

Qu'est-ce que la méthode bilan carbone ?

Le bilan carbone est un outil de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre (GES), développé depuis 2004 par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Quels chiffres sont obtenus avec la méthode bilan carbone ?

Cette méthode prend en compte :

- Les émissions directes de GES : par exemple, l'utilisation de l'énergie pour le chauffage.
- Et les émissions indirectes engendrées par l'activité, par exemple à cause de la fabrication des fournitures utilisées (papier de bureau, équipements sportifs).
- Des transports générés pour l'acheminement de ces fournitures.
- Des déplacements des salariés et des sportifs.
- De la construction des bâtiments occupés.
- De l'alimentation (fabrication, transport des marchandises...).
- De la fin de vie des déchets engendrés.

Quels sont les objectifs de la méthode bilan carbone ?

L'objectif général d'un bilan carbone pour une association sportive est triple :

- Permettre d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre engendrées par ses activités (stages de formation, rassemblements statutaires, compétitions, locaux, etc.).
- Déterminer des priorités d'actions et aider à la mise en place de plans d'action pour réduire les émissions.
- Évaluer la dépendance des activités sportives fédérales aux variations du coût de l'énergie et identifier des leviers de réduction de coûts.

Comment réaliser un bilan carbone ?

En interne : le bilan carbone peut être réalisé par un membre de l'association qui aura, au préalable, participé à une session de formation bilan carbone. Cette formation, organisée par l'ADEME, permet d'acquérir l'outil et les bases indispensables pour la réalisation d'un tel travail.

Un guide méthodologique bilan carbone spécifique aux activités sportives fédérales, est disponible sur : www.ademe.fr/bilan-carbone.

Avec l'aide d'un bureau d'études spécialisé : recours à un prestataire externe, habilité par l'ADEME à utiliser la méthode bilan carbone. L'association pourra bénéficier d'une aide financière de l'ADEME.